



Communiqué de presse

La FFPS et la FEBEA lancent le manuel de bonnes pratiques logistiques de retrait de produits cosmétiques

Paris, le 6 décembre 2012 – La FFPS et la FEBEA ont obtenu la validation par les organismes de standardisation GS1 et ECR du manuel de bonnes pratiques logistiques de retrait de produits cosmétiques 8 mois avant l'application (11 juillet 2013) du Règlement européen sur les retraits produits cosmétiques. Ce manuel traite de l'ensemble de la procédure de retrait et précise la nature des actions et les mécanismes décisionnels que devront mettre en place les entreprises du secteur.

Après l'adoption d'un référentiel commun de bonnes pratiques logistiques des flux marchands sur entrepôts (novembre 2011) le Comité de pilotage créé à l'initiative de la FFPS, de GS1 et d'ECR et animé par Jean-Luc Jarrin (membre du directoire de la FFPS et Directeur Supply Chain Europe, Asie, Moyen-Orient Sephora) et Gaëlle Laigo (Directrice Supply Chain L'Oréal) a travaillé à la rédaction d'un manuel commun permettant de détailler et d'harmoniser les procédures de rappel de produits pour l'ensemble de la chaîne du sélectif, de l'industriel au consommateur. L'analyse de risque et la procédure de rappel restent propres à chaque entreprise. Ce manuel sera proposé à ces dernières afin de gérer professionnellement le retrait de produits cosmétiques en magasin

Manuel de bonnes pratiques logistiques de retrait de produits cosmétiques

Le manuel a été créé pour : déterminer les mesures à prendre afin de se conformer aux dispositions du Règlement européen 1223/2009 (articles 25 et 26) relatif aux produits cosmétiques et harmoniser les bonnes pratiques de retrait/rappel au sein du secteur en s'appuyant sur les standards internationaux GS1.

L'objectif principal de cette procédure est la sécurité de l'utilisateur final du produit cosmétique. Ainsi, peuvent être considérés entre autres, comme non-conformités des produits cosmétiques les manquements relatifs :

- Aux bonnes pratiques de fabrication
- A l'évaluation de la sécurité
- Au dossier d'information produit
- A l'échantillonnage et l'analyse
- A la notification
- Aux restrictions concernant les substances

- A l'expérimentation animale
- A l'étiquetage
- Aux allégations
- A l'accès au public des informations
- A la communication des effets indésirables
- Aux exigences d'information sur les substances.

Après la rédaction d'un premier cahier des charges en 2010, le comité de pilotage a franchi une deuxième étape fin 2011 en co-rédigeant un manuel de bonnes pratiques logistiques des flux marchands sur entrepôts et affirme une nouvelle fois son engagement pour garantir la sécurité du consommateur.

« La sécurité du consommateur fait partie intégrante de nos préoccupations, c'est dans cet esprit que le groupe de pilotage ad hoc a travaillé à coproduire ce manuel avec les représentants industriels et les organismes certificateurs alors que l'Union européenne demande de se conformer au règlement européen en matière de retrait de produits dès juillet 2013 » déclare William G. Koeberlé, Président de la FFPS.

Manuel disponible en téléchargement sur le site Internet de la FFPS :
<http://www.ffps.fr/wp-content/uploads/2011/04/Manuel-des-bonnes-pratiques-logistiques-de-retrait-Parfumerie-Selective1.pdf>

<Fin>

A propos de la Fédération Française de la Parfumerie Sélective (FFPS)

La FFPS représente l'ensemble des acteurs de la distribution sélective des parfums et des produits de beauté. Elle regroupe les 2100 points de vente français de toutes les chaînes nationales de distribution (Marionnaud, Sephora, Nocibé et Douglas), les groupements et franchises (Beauty-Success, Passion Beauté), les grands magasins (Galeries Lafayette, Printemps et Bon Marché) ainsi qu'une bonne représentation des parfumeurs détaillants indépendants.

Le Directoire de la Fédération est composé de William G. Koeberlé (Marionnaud) Président de la FFPS, Olivier Badezet (Douglas) Vice-président représentant les chaînes nationales, Jean-François Morinaux (Passion Beauté) Vice-président représentant les grands magasins, les franchises et les groupements, Jasmine Petiot (Parfumerie Séduction) trésorière, Vice-présidente représentant les parfumeries indépendantes, Robert Leygues (Beauty Success) Président de la Fédération Européenne des Parfumeurs Détaillants, Philippe Charoing (Beauty Success), Jean-Luc Jarrin (Sephora Europe) et Isabelle Parize (Nocibé), membres du Directoire. La Déléguée Générale est Marie-Hélène Morin.

Toute l'actualité de la FFPS sur www.ffps.fr.

Contact presse

More consulting

Camille Vézirian : 01 42 85 47 27 – 06 15 55 00 65

ffps@ozinfos.com